

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2007

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2007 - (n° 421)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 35

Dans l'alinéa 29 de cet article, supprimer le mot :

« professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.